

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIGAUD
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement numéro 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000 \$ et un emprunt de 1 061 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires.*

Je, Vanessa Beaulieu, greffière adjointe de la Ville de Rigaud, certifie par la présente :

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000 \$ et un emprunt de 1 061 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires* est de 2 676 ;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279 ;
- QUE le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- ☒ QUE le *Règlement numéro 428-2026 décrétant une dépense de 1 061 000 \$ et un emprunt de 1 061 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de 8 génératrices sur plusieurs postes de pompage sanitaires* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- ☐ QU'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi je donne ce certificat à
Rigaud, ce 17 août 2026 à 19 h 15.

La greffière adjointe,



Vanessa Beaulieu

